

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 21 mars 2016

CDDG-Bu(2016)4
Point 4.1 de l'ordre du jour

**BUREAU DU
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET
DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**COMPENDIUM DES POLITIQUES CULTURELLES
NOUVELLES PERSPECTIVES DE FINANCEMENT**

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

En raison des contraintes budgétaires actuelles et des priorités stratégiques de l'Organisation, il est nécessaire de repenser la participation financière à long terme du Conseil de l'Europe au projet du Compendium. Cela serait effectif à partir de 2018 et n'affecterait en rien les modalités de travail pour 2016 et 2017. Il est envisagé que le projet continue de bénéficier du label et de la participation du Conseil de l'Europe pour garantir aux utilisateurs, et en particulier aux Etats membres, sa qualité et sa validité. On espère qu'ainsi, les Etats membres continueront à verser des contributions volontaires qui sont si indispensables au fonctionnement quotidien du Compendium. Celles-ci pourraient être canalisées par le biais du partenaire opérationnel du projet - ERICarts ou un successeur d'ERICarts - en utilisant le compte existant des contributions volontaires du Conseil de l'Europe.

Etat d'avancement

Une réunion s'est tenue le 9 février 2016 entre ERICarts et le Secrétariat du Conseil de l'Europe pour discuter des financements éventuels et des options de gestion à partir de 2018 pour le Compendium.

Il a été convenu que le modèle économique le plus viable serait mixte et que les objectifs et les paramètres de qualité du projet actuel CdE-ERICarts devraient être conservés par tous les moyens.

Parmi les modèles discutés, un modèle contribution partielle/financement partiel des usagers a semblé être le plus réaliste : en vertu de ce modèle, le profil des Etats membres qui ont payé une contribution annuelle d'un montant allant de 1000 à 7000 € serait accessible en ligne gratuitement¹. Les profils des autres Etats membres pourraient être accessibles moyennant une participation financière, fixée à 1€ par téléchargement. Le profil deviendrait accessible gratuitement une fois que le nombre de téléchargements atteindrait le seuil de contribution de l'Etat membre concerné. Compte tenu du nombre de visiteurs sur le site du Compendium, cela a semblé économiquement viable.

Les autres modèles débattus pendant la réunion incluaient ceux présentés ci-dessous, et ils pourraient être incorporés dans le modèle contribution partielle/financement partiel décrit ci-dessus :

- les universités pourraient jouer un rôle intéressant dans le modèle économique, car les étudiants en doctorat souhaiteront peut-être ou pourront peut-être travailler sur les profils pays de manière gratuite – en étroite coopération avec l'auteur national du Compendium. Il y a actuellement 20 à 25 universités qui utilisent beaucoup le Compendium dans leur enseignement des politiques culturelles, qui pourraient éventuellement verser des contributions volontaires si un Etat membre ne l'a pas fait. En outre, deux ou trois universités en Europe auraient la capacité – y compris financière – de gérer le Compendium toutes seules, si ERICarts n'était plus en mesure de le faire ;

¹ Au cours des cinq dernières années, les pays suivants ont soutenu le Compendium grâce à des contributions volontaires : l'Autriche, la Croatie, la Finlande, la France, la Hongrie, Monaco et la Suisse. Pendant la même période, les réunions des auteurs du Compendium ont été accueillies en Pologne, Belgique (deux fois), Autriche et Finlande.

- les maisons d'édition pourraient aussi être une composante du modèle économique : elles souhaiteront peut-être gérer le Compendium en tant que e-journal, par exemple les maisons d'édition *De Gruyter* et *Springer*. Des contacts doivent aussi se poursuivre avec *Elsevier*, qui avait déjà proposé de reprendre le projet il y a quelques années ;
- [ECURES](#)², l'association apparentée d'ERICarts, pourrait superviser le Compendium. Puisque le personnel qui gère ECURES gère aussi ERICarts, cela garantirait la continuité de la gestion du projet si jamais ERICarts devait se désister de ses engagements.³

Prochaines étapes

Les rédacteurs du Compendium – Conseil de l'Europe et ERICarts – sont convenus des mesures de suivi ci-dessous :

- i) compiler une liste pays par pays des partenaires les plus prometteurs pour une vision stratégique des possibilités (notamment les ministères, les universités, les groupes de réflexion, entre autres) ;
- ii) se préparer à l'introduction d'un modèle économique financé par les utilisateurs comme décrit ci-dessus ;
- iii) contacter les maisons d'édition *De Gruyter*, *Springer* et *Elsevier* et d'autres candidats éventuels pris sur la liste mentionnée au point i) ci-dessus pour des consultations quant à leur intérêt potentiel pour le projet du Compendium.

Le Secrétariat propose qu'un membre (ou deux) du Bureau soi(en)t désigné(s) comme rapporteur sur le Compendium pour aider et conseiller le Secrétariat dans la mise en œuvre des mesures envisagées ci-dessus.

Action requise

Le Bureau est invité à :

- prendre note des modèles économiques proposés pour le Compendium et faire des commentaires, le cas échéant ;
- convenir que le Secrétariat demandera aux membres du CDCPP et aux auteurs nationaux du Compendium d'identifier les partenaires adéquats du Compendium au niveau national – d'ici à la fin avril ;
- désigner un rapporteur afin d'aider le Secrétariat à préparer une proposition finale pour le financement et la gestion du Compendium à partir de 2018, pour examen lors de la réunion du CDCPP de juin 2016.

² Ecures est une association consacrée à la promotion de la recherche culturelle grâce à des conférences, publications et autres moyens. Elle compte 101 membres dans 32 pays d'Europe et d'autres parties du monde. 32 de ces membres sont des auteurs du Compendium.

³ Cela serait la conséquence de son statut juridique en tant qu'association à but non lucratif (gGmbH) -qui gère les projets en cours dès lors qu'ils accusent des pertes.